

L'épargne et les investissements garantis par une assurance, c'est la sécurité

Et si vous pouviez bénéficier d'une plus grande sécurité financière?

La souscription de polices d'assurance vie et santé peut vous apporter la tranquillité d'esprit et préserver le bien-être de votre famille. Mais ce n'est pas tout : un bon plan financier peut inclure des produits qui vous permettront d'enrichir votre patrimoine et de sécuriser votre épargne, à la fois à court et à long terme.

Caractéristiques

Les compagnies d'assurance vie et santé proposent des solutions garanties par l'assurance, afin :

- de réduire le risque associé aux investissements;
- d'associer une composante d'épargne et d'investissement à une couverture d'assurance vie;
- de verser un revenu de retraite garanti pour le restant de vos jours;
- de vous aider à constituer une épargne pour la retraite, d'une façon judicieuse sur le plan fiscal.

Une assurance qui procure un revenu

Il existe quatre types de produits d'épargne et d'investissement garantis par une assurance.

Fonds distincts

Les fonds distincts sont des fonds d'investissement qui comprennent une garantie sur votre investissement pendant qu'il accumule de la valeur en investissant dans des titres de capital telles que des actions et des obligations.

Selon le fonds que vous choisissez, la garantie sur votre investissement peut être de 75 % à 100 % au moment du décès ou à l'échéance. Ainsi, quelles que soient les fluctuations des marchés, votre investissement initial est sécurisé.

Assurance vie avec une composante d'épargne

Les polices d'assurance vie universelle et vie entière représentent un autre moyen de constituer une épargne à l'abri de l'impôt pour vous et votre famille.

Une valeur de rachat est, en quelque sorte, un compte d'investissement qui fructifie en exonération d'impôt tant qu'il reste dans le contrat. Vous pouvez accéder à votre valeur de rachat par le biais de retraits, d'avance sur police, ou lors d'un rachat.

Rentes

En effectuant des investissements au fil du temps, vous pouvez souscrire une rente en capitalisation, et en versant une somme forfaitaire, une rente en service.

Les rentes en service peuvent vous procurer un revenu mensuel garanti au moment où vous prendrez votre retraite. Certains contrats prévoient le versement d'une rente à vie à votre conjoint ou partenaire si vous décédez en premier.

Les rentes à durée certaine prévoient le versement d'un revenu pendant une période déterminée.

Les rentes variables prévoient le versement d'un revenu en fonction du rendement des marchés.

FERR

Un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) représente un autre moyen de percevoir un revenu et de réduire le montant de l'impôt auquel est soumise votre épargne-retraite.

Les Canadiens sont tenus de convertir leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER) en un FERR à l'âge de 71 ans. En ouvrant un FERR avant cet âge, vous pourrez aussi bénéficier d'un avantage fiscal.

Chaque année, vous devez effectuer un retrait minimal, mais vous pouvez aussi retirer davantage que ce montant minimal.



Assuris protège les assurés

Si vous avez une assurance vie et santé auprès d'une compagnie membre, vous avez déjà la protection d'Assuris!

Assuris est la société indépendante à but non lucratif chargée de protéger les assurés canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie et santé. Avec le soutien de l'industrie de l'assurance vie et santé, Assuris offre sécurité et stabilité financière à tous les assurés canadiens. Toutes les compagnies d'assurance autorisées à vendre des polices d'assurance vie et santé au Canada sont tenues, par les autorités de contrôle fédérales, provinciales et territoriales, d'être membres d'Assuris. La liste complète des compagnies membres est disponible sur notre site Web. Pour en savoir davantage sur Assuris et la protection qu'elle offre, consultez le site assuris.ca/fr/

La valeur des conseils d'un professionnel

Les investissements et l'épargne garantis par une assurance représentent un complément précieux à un plan financier, mais le choix des produits peut s'avérer compliqué. Discutez de vos besoins particuliers avec votre conseiller financier.



Assuris